

**A transmettre au bureau DPE 5
Lors de la phase de vérification du barème
du mercredi 13 mai 2026 au mercredi 27 mai
2026**

Annexe 1 : Outil de calcul du barème

Mouvement départemental 2026

A transmettre UNIQUEMENT en cas de contestation de votre barème

NOM	PRENOM	
M. : <input type="checkbox"/> Mme : <input type="checkbox"/>	Titulaire : <input type="checkbox"/>	Stagiaire : <input type="checkbox"/>
Majorations de barème (selon votre situation)		
FICHE N°7 Ancienneté en qualité d'enseignant du 1 ^{er} degré au 01/09/2025 : Nombre d'années : <input type="text"/> <i>5 points forfaitaires pour tous les participants + 1 point par année</i>	Points	A cocher
FICHE N°7 Echelon détenu au 31 août N-1 pour les titulaires ou au 1 ^{er} septembre N-1 pour les non-titulaires au 31 août N-1 : Instituteurs Nombre de points : <input type="text"/> PE CN Nombre de points : <input type="text"/> PE HC Nombre de points : <input type="text"/> PE CE Nombre de points : <input type="text"/>		
FICHE N°7 Enseignant concerné par une mesure de carte scolaire en 2026 (fermeture de poste), sur tous les vœux.	20 points	<input checked="" type="checkbox"/>
FICHE N°7 Directeur d'école faisant fonction en 2025/2026 (majoration sur ce poste) L'inscription sur la liste d'aptitude de directeur en 2026 est obligatoire.	6 points	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
FICHE N°7 Directeur d'école	6 points	<input checked="" type="checkbox"/>
FICHE N°7 Exercice en éducation prioritaire (REP/REP+) (non cumulable avec la majoration liée à l'exercice en QPV) Exercice pendant au moins 3 ans consécutifs quelle que soit la quotité d'exercice, l'année scolaire 2025-2026 incluse (majoration sur tous les vœux).	6 points	<input checked="" type="checkbox"/>
Exercice pendant au moins 5 ans consécutifs quelle que soit la quotité d'exercice, l'année scolaire 2025-2026 incluse (majoration sur tous les vœux).	7 points	<input checked="" type="checkbox"/>
FICHE N°7 Exercice dans les écoles situées dans un quartier politique de la ville ou situées à proximité immédiate d'un quartier politique de la ville (non cumulable avec la majoration liée à l'exercice en éducation prioritaire) : Exercice pendant au moins 3 ans consécutifs quelle que soit la quotité d'exercice, l'année scolaire 2025-2026 incluse (majoration sur tous les vœux).	6 points	<input checked="" type="checkbox"/>
Exercice pendant au moins 5 ans consécutifs quelle que soit la quotité d'exercice, l'année scolaire 2025-2026 incluse (majoration sur tous les vœux).	7 points	<input checked="" type="checkbox"/>
FICHE N°7 Exercice en école relevant du rural isolé, quelle que soit la quotité d'exercice. Exercice pendant au moins 3 ans consécutifs quelle que soit la quotité d'exercice, l'année scolaire 2025-2026 incluse (majoration sur tous les vœux).	6 points	<input checked="" type="checkbox"/>

Exercice pendant au moins 5 ans consécutifs quelle que soit la quotité d'exercice, l'année scolaire 2025-2026 incluse (majoration sur tous les vœux).	7 points	▣
FICHE N°7 Exercice dans l'ASH (majoration sur tous les vœux, ASH ou autres) Personnels non spécialisés ayant exercé sur un poste en ASH en 2025-2026 (y compris comme brigade ASH), quelle que soit la quotité de service.	6 points	▣
FICHE N°9 Majoration de mutation au titre du handicap <i>Joindre toute pièce justificative</i>	15 points	▣
FICHE N°9 Situation sociale ou médicale graves <i>Avis des services médicaux et sociaux en charge des personnels de l'académie</i>	4 points	▣
FICHE N°8 Nombre d'enfant(s) à charge : <input type="text"/> Enfants à naître : <input type="text"/> Enfants à naître (joindre un justificatif de grossesse) - <i>Merci de vérifier dans i-prof que vos enfants sont enregistrés, si ce n'est pas le cas joindre un acte de naissance</i>	1 pt/enfant Plafond à 4 points	▣
FICHE N°8 Rapprochement de conjoint : Nombre d'années de séparation : <input type="text"/> Lieu d'exercice du conjoint : Séparation de 30 km entre les lieux d'exercice dans le département. <i>Joindre une attestation d'employeur précisant le début de la prise de fonction du conjoint.</i>	5 points + 0.5 point/an Plafond à 12 points	▣
FICHE N°8 Rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant : Nombre d'années de séparation : <input type="text"/> Lieu de résidence de l'autre détenteur de l'autorité parentale : Séparation de 30 km entre le lieu de travail de l'agent et le lieu de résidence de l'autre détenteur de l'autorité parentale. <i>Joindre le justificatif de domicile de l'autre détenteur de l'autorité parentale.</i>	5 points + 0.5 point/an Plafond à 12 points	▣
FICHE N°7 Caractère répété de la demande (sur le vœu précis n°1) Nombre d'années: <input type="text"/> Préciser le vœu 1 répété :	5 points + 0.5 point/an	▣
		Total Points